



POURQUOI NOUS AVONS APPELE A LA GREVE ILLIMITEE DEPUIS LE VENDREDI 17 AVRIL DERNIER ?

Rappel des faits : en 2013 a eu lieu sur le plateau AG2RA **une expertise sur le système du log/delog**. Lors de la restitution de cette dernière, en réunion CHSCT du 14/02/14, **en présence de l'Inspectrice du Travail il en ressortait que le non rattrapage des minutes d'un dépassement de module était assimilé à du travail dissimulé**. C'est pourquoi afin de réduire le volume des heures de travail dissimulé, la Direction en avril 2014, décidait enfin de payer les minutes de dépassement en fin de module et ce conformément au code du travail et cela à partir d'avril 2014. **Petite victoire !**

Aussi, lors de l'application PCI/DSS, une réunion extraordinaire du CHSCT le 2 août 2013, se tenait sur ce sujet et le point était le suivant : Consultation de l'instance concernant PCI -clean Desk Policy. La Direction allait jusqu'à affirmer que le CE avait été consulté le 19 septembre 2012. Or, celui-ci a réellement été consulté le 26 septembre 2013. A l'époque Le CHSCT n'avait pas rendu d'avis n'ayant pas toutes les réponses aux questions posées. **Les élus et mandatés CGT s'interrogeaient déjà pour savoir comment allait être payé le temps passé pour se rendre à nos casiers pour déposer/récupérer nos effets personnels lors de l'embauche/débauche. Et comment qualifier ce temps en Aux/ ou pause.**

Lors des pauses légales nous devons récupérer nos affaires aux casiers, ce qui diminue notre temps de pause réelle : **c'est une obligation que nous impose l'employeur**, par conséquent ce temps ne doit pas être pris sur notre pause légale. *C'est du temps de travail effectif. Ce n'est plus de la détente c'est la course !*

Nous évoquons également le manquement de l'entreprise concernant des vestiaires conformément à l'article R4228-6 Code du Travail casier/vestiaires

Rebondissement : le 28 janvier 2015, les équipes AG2R RA ont été reçues pour étendre ces règles déjà mises en place sur AXA et DIREXI, en évoquant **pour motif** l'audit externe du 5 et 6 février 2015.

Depuis ces derniers mois la pression augmente, et maintenant la sortie de la note de service rajoute encore du stress au stress : **obligation de porter les badges autour du cou même pendant les appels ! On est toujours du bétail !** Ceux qui refusent ont un gentil rappel à l'ordre oral, n'excluant pas au passage la sanction disciplinaire.... *Aucun écrit ne stipule de le porter autour du cou, encore moins pendant nos appels.*

Parallèlement à tout cela, nous intervenons, **nous la CGT**, auprès de la Direction, en mettant en copie l'Inspection du Travail, sur la nouvelle directive pour une équipe d'intérimaires travaillant de 11 h à 15 h à qui il n'était accordé que 10 mn de pause et non pas 20 mn.

De plus, le jeudi 16 avril, une équipe d'AG2R/RA était reçue pour lui signifier que désormais et dès le lendemain pour le module de 9 h 13 h, les CC ne bénéficieraient plus **que de 10 mn de pause et non plus 20 mn.**

Ce temps de pause est validé depuis 2010, fait partie des Accords et d'une note de service interprétative. Pour quelle raison la direction locale revient sur l'accord du temps de travail ?

Réponse : faire des économies au détriment de nos conditions de travail .Si la Direction veut le dénoncer **elle doit à minima en référer aux organisations syndicales signataires dont nous ne faisons pas partie. Et surtout en informer le CE.**

C'est pour toutes ces raisons que nous vous avons alertés et appelés à la grève pour que cesse le non respect de la direction qui nous demande toujours plus sans rien donner en retour.

Nous vous rappelons qu'un CC qui a plus de 15 ans d'ancienneté est au même taux horaire qu'un CC qui débute aujourd'hui.

Ne perdons pas de vue que bientôt vont se tenir les N.A.O et comme tous les ans on va nous dire qu'il n'y a pas d'argent pour l'augmentation significative de nos salaires !!!

On nous en demande toujours plus pour pas un rond !

Les Délégués Syndicaux CGT ont été reçu par la Responsable des Ressources Humaines le 21/04/15 pour faire un point sur les revendications.

La CGT attend les avancées et maintient son mouvement de grève illimitée en l'absence d'action concrète et positive de la Direction.

Les élus du CE ont fait une déclaration en préambule à la réunion du 22/04/15 pour dénoncer cette situation concernant la note de service M. Marcos GALLEGO (Directeur des Opération France), et les dérives qui découlent de l'application de cette dernière.

CDI, CDD et Intérimaires peuvent faire grève.

Pour tout cela, même quelques minutes de débrayage par jour suffisent, pour faire mal, pour une fois, A LEURS PORTEFEUILLES ! (pas toujours les mêmes) !